



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/36/L.137  
3 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 69 f) de l'ordre du jour

### DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : RESSOURCES NATURELLES

#### Projet de résolution présenté par le Président de la Commission

#### Rapport du Comité des ressources naturelles

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980, contenant la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant également le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/,

Ayant présente à l'esprit la décision 1981/191 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1981, concernant le rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa septième session 2/,

Soulignant la nécessité d'accroître les moyens de l'Organisation des Nations Unies en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des informations dans le domaine des ressources naturelles,

Tenant compte du fait que la mise en valeur des ressources énergétiques constitue un facteur important du développement économique et social des pays en développement,

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 14 (E/1981/54).

Prie le Secrétaire général de charger le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale d'établir, dans le cadre des dispositions pertinentes de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, un rapport complet sur les ressources naturelles, notamment dans le domaine des ressources énergétiques, à présenter au Comité des ressources naturelles à sa huitième session et devant contenir :

a) Un aperçu de la situation énergétique dans le monde et une évaluation de l'évolution des perspectives et projections concernant les pays en développement en matière d'énergie;

b) Un inventaire des obstacles qui s'opposent à la mise en valeur des sources d'énergie dans les pays en développement, y compris les obstacles rencontrés dans les domaines tels que le financement, dans le cadre tant bilatéral que multilatéral, de la prospection et de la planification des ressources énergétiques à l'échelon national, des circuits d'information, de l'enseignement et de la formation, de la recherche-développement et du transfert des techniques;

c) Une étude des besoins d'investissement des pays en développement dans le domaine énergétique des mécanismes disponibles ou susceptibles d'être utilisés pour le financement de ces investissements, ainsi que des déficits existants et des moyens éventuels d'y remédier, notamment dans le domaine de la prospection des ressources énergétiques, en accordant une attention particulière à la situation des pays en développement et en tenant compte des niveaux souhaitables d'augmentation de la consommation énergétique dans ces pays;

d) Une étude de la situation en ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine de l'énergie, y compris les résultats et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de toutes autres réunions et conférences internationales sur l'énergie qu'il est déjà prévu de tenir au sein du système des Nations Unies avant la huitième session du Comité des ressources naturelles.

-----